



## **Compte rendu de la séance du vendredi 10 septembre 2021**

Présents : Stéphanie ANFOSSI, Rachel BOSSWINGEL, Denis BUECHER, Olivier EGGENSPIELER, Frédéric FAUVEL, David FINK, Samuel GISSINGER, Yannick PANDIN, Aline SZATKOWSKI, Thomas WALTER, Laurent WIEST

Absents : François JACQUOT

Excusés : Sylvie NATIVEL

Procuration : Muriel FIGENWALD par Thomas WALTER

Secrétaire(s) de la séance : Frédéric FAUVEL

### **Ordre du jour:**

1. DM - emprunts
2. Problématique eau potable
3. Forêt - EPC 2022
4. Natation à l'école 2021-2022
5. Convention étang de pêche - Aimé VIRON , Jean-Claude PHILIPP
6. Convention de participation - protection sociale complémentaire en matière de prévoyance
7. Déclaration d'intention d'aliéner
  1. parcelle section AI n°50
  2. parcelles section AK n°11 et AD n°40
8. Achat parcelle forestière et Terrains Cts WAMSTER - autorisation acte administratif
9. Divers
  1. Chalet de chasse
  2. Vidéosurveillance
  3. Rapport syndicat d'électricité et de gaz du Rhin
  4. Journée du Patrimoine
  5. Travaux liés au maillage gaz
  6. Nom du foyer communal
  7. 1ère fleur
  8. éclairage public et pollution lumineuse

### **Délibérations du conseil:**

Le compte rendu de la séance du 02 juillet 2021 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **DECISION MODIFICATIVE - BP COMMUNE ( 2021\_09\_01)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

RECETTES



615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-1010.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1010.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
1641	Emprunts en euros	5600.00	
2313 - 11	Constructions	-5600.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve cette décision modificative.

### PROBLEMATIQUE DU CHROME VI - EAU POTABLE ( 2021 09 02)

Monsieur le maire résume la réunion qui a eu lieu en mairie avec Madame COUTURIEUX de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse concernant les solutions envisageables pour résoudre la problématique liée au chrome VI.

La dilution reste la seule issue possible pour le maintien du captage ; il y a donc lieu de réaliser un maillage avec un autre réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire propose de réaliser une étude afin d'étudier l'ensemble des solutions maillage avec un chiffrage précis.

Il précise que l'Agence de l'eau apporterait son soutien à hauteur de 40% du montant des travaux et 70% pour les études.

Monsieur le maire propose de confier la mission d'avant projet au cabinet JP Études et Conception pour un montant HT de 3 950 € HT afin de nous accompagner dans les démarches.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de confier la mission d'avant projet au cabinet JP Études et Conception pour un montant de 3 950 € HT
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021.

### FORET - EPC 2021 ( 2021 09 03)

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Christian GRASSER pour la présentation du programme des travaux d'exploitation pour l'année 2022 dans la forêt communale de Ballersdorf.

Ouïe les explications de Monsieur Christian GRASSER ;

Considérant le programme des travaux 2022 proposé par l'Office National des forêts ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'accepter le reste du programme tel que présenté par l'ONF pour un volume de 3 399 m<sup>3</sup> (ci-annexé) étant précisé que



- le bois des parcelles 19a, 4a2, 25a et 9 sera vendu sous contrat,
- le bois des parcelles 1b.b, 14b1 et 15b sera vendu en vente classique.

### PARTICIPATION NATATION - ECOLE DE BALLERSDORF ( 2021 09 04)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de participation à la natation pour les classes élémentaires.

Neuf séances sont prévues pour l'année scolaire 2021-2022 pour un montant de 945 €. Les frais de transport s'élèvent à 1 485 € soit une dépense totale de 2 430 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de prendre en charge les 9 séances soit 945 € de natation et 1 485 € pour le transport,
- charge le maire d'exécuter la présente décision.

### CONVENTIONS - ETANG DE PECHE ( 2021 09 05)

Monsieur le Maire présente les projets de convention élaborés concernant la mise en place de la prise d'eau pour l'étang communal (Cf annexes), l'un concernant Monsieur Jean-Claude PHILIPP, propriétaire de l'étang voisin et la seconde concernant Monsieur Aimé VIRON, propriétaire de la parcelle sur laquelle se mise la prise d'eau.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des conventions, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les projets de convention
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

### REVISION DU CONTRAT DE PREVOYANCE AU 1ER JANVIER 2022 ( 2021 09 06)

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.



*République française*  
**DEPARTEMENT du HAUT-RHIN**  
**COMMUNE DE BALLERSDORF**

L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 24 juin 2021 ;



Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

**Le Conseil municipal décide :**

**Article 1 :** prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

<i>Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :</i>		
<i>Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)</i>		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

**Article 2 :** autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER ( 2021 09 07)**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner relatives aux projets de vente suivants :

- Vente d'un terrain de Mme Irène EBERLIN au profit de M. Serge FREYBURGER, surface 21 ares 21 ca, section AI n°50 Afterweg.
- Vente de terrains de Mme Irène EBERLIN au profit de M. Guy WALTER,
  - surface 19 ares 81 ca, section AK n°11 Probstmatten
  - Surface 58 a 23 ca, section AD n°40 Hasenacker.
- Vente d'un appartement de Mme Nadia BEN HADDADA au profit de M. Maurice KINTZ, 87,40 m<sup>2</sup>, 4A rue du Ruisseau
- Vente d'un appartement de Mme Nadia BEN HADDADA au profit de Mme Gaëlle MININGER, 70,72 m<sup>2</sup>, 4A rue du Ruisseau

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

**ACHAT DE TERRAINS - ACTES ADMINISTRATIFS ( 2021 09 08)**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations concernant les achats de terrains suivants :



- achat de la parcelle section 15 n°052 - délibération du 02 juillet 2021
- achat des parcelles section ZA n° 35 et 40 - délibération du 16 juillet 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de rédiger les actes sous la forme administrative.

### DIVERS

- Les chasseurs détenteurs du bail du lot de chasse n°1 continuent d'entretenir et d'occuper le chalet de chasse.
- Monsieur le Maire indique que le rapport annuel du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin est disponible et consultable.
- La journée du patrimoine sur le thème des maisons anciennes se déroulera samedi 18 septembre à partir de 14h30.
- Monsieur le maire informe que l'on peut solliciter une aide financière de la région Grand Est pour l'installation d'un système de vidéosurveillance. Après un tour de table, Le Conseil municipal souhaite que les adjoints leur présentent un dossier à 8 voix pour, 2 contre et une abstention.  
Monsieur Thomas WALTER précise qu'il est favorable dans la limite d'un coût modéré.
- Les travaux liés au maillage du gaz se poursuivent. Ils ont pris un peu de retard.
- Monsieur le maire félicite les agents communaux pour le fleurissement et annonce que la commune a obtenu le première fleur.
- la commune participera à l'opération le jour de la nuit durant la nuit du 9 au 10 octobre. (2 abstentions et une voix contre).
- Monsieur Aymeric ANDREY, adjoint technique, a quitté la collectivité. Pour l'instant aucune décision n'est prise quant à son remplacement. Aline SZATKOWSKI nous informe que l'on peut bénéficier d'un emploi aidé sous certaines conditions. L'idée va être étudiée.
- Une personne viendra effectuer des travaux d'intérêt généraux durant les prochaines semaines.
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 28 novembre à la salle de Fulleren (sauf contraintes sanitaires renforcées).
- Un accord de subvention a été donné par la CEA pour la création d'un parc sportif.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 22h20.

Délibéré en séance, les jours et an susdits